



Gestionnaire  
du Réseau de Transport d'Electricité

# Le bilan électrique français 2007

DOSSIER DE PRESSE  
DU MARDI 15 JANVIER 2008

## Contacts presse

**Thierry Lartigau** 06 23 67 83 93  
01 41 02 16 78

**Hélène Pierron** 06 71 90 50 83  
01 41 02 15 69

## Pour en savoir plus

[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)

Réseau de Transport d'Electricité  
1, terrasse Bellini  
92919 LA DEFENSE CEDEX



## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>LES ELEMENTS CLEFS DU BILAN ÉLECTRIQUE 2007.....</b>	<b>2</b>
<b>II.</b>	<b>DES MECANISMES DE MARCHÉ À MATURITÉ.....</b>	<b>8</b>
<b>III.</b>	<b>UNE HAUSSE DURABLE DES INVESTISSEMENTS DE RTE.....</b>	<b>11</b>
<b>IV.</b>	<b>RTE S'ENGAGE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>14</b>

RTE est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.

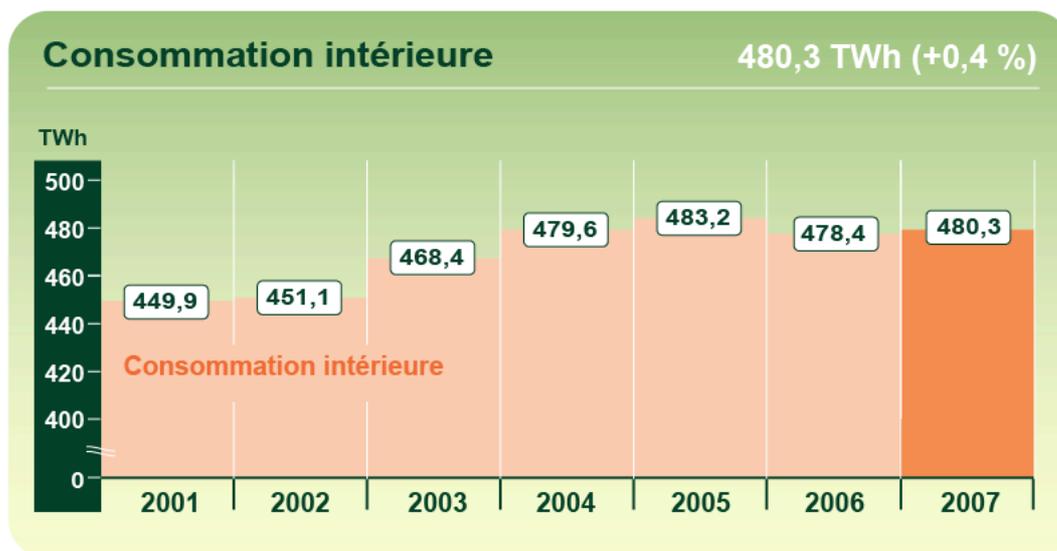
RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (EDF et les entreprises locales de distribution) ou industriels directement raccordés au réseau de transport.

Avec 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 46 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe. RTE a réalisé un chiffre d'affaires de € 4059 millions en 2006 et emploie 8300 salariés.

# I. LES ÉLÉMENTS CLÉS DU BILAN ÉLECTRIQUE FRANÇAIS 2007

## Une hausse modérée de la consommation d'électricité...

La consommation intérieure française d'électricité en 2007 est en hausse, en valeur absolue, de +0,4% par rapport à 2006, avec un cumul annuel de 480,3 TWh<sup>(1)</sup> en 2007 par rapport à 2006, soit 1,9 TWh de plus qu'en 2006.



Corrigée des aléas climatiques, la consommation intérieure atteint 480,8 TWh en 2007, en forte hausse par rapport à 2006 (+2,2%).

L'année 2007 a été caractérisée par des températures supérieures à la normale en début d'année et inférieures en fin d'année, dont les effets se sont compensés.

En été, les températures inférieures aux normales saisonnières, ont provoqué une diminution de la consommation (-0,5 TWh). Cette baisse totale en 2007 de -0,5 TWh, liée aux aléas climatiques, contraste avec la hausse constatée en 2006 (+8,1 TWh).

(1) 1 TWh = 1 milliard de kWh

**... d'abord soutenue par la consommation électrique domestique, mais atténuée par la douceur des températures**

En dehors des grands industriels du secteur énergie, la consommation intérieure baisse de -0,3%, en valeur brute, et augmente de +1,6%, en valeur corrigée des aléas climatiques.

La croissance de la consommation électrique est donc d'abord due à la clientèle raccordée en basse tension (clientèle domestique, professionnels, services publics, éclairage public, divers tertiaire), dont la consommation augmente d'environ + 2,6% en valeur corrigée des aléas climatiques.

Les PME/PMI<sup>(1)</sup> affichent une hausse d'environ 1% de leur consommation, en valeur corrigée des aléas climatiques (stabilité en valeur brute).

La consommation de la grande industrie<sup>(2)</sup> (hors secteur énergie) est en recul de -1,4%. Cette tendance à la baisse se poursuit maintenant depuis trois années consécutives ; elle était de de -3,4% en 2005 et de -1,0 % en 2006.

(1) Les PMI-PME sont raccordées aux réseaux de distribution en HTA (tension de raccordement comprise entre 1 kV et 50 kV)

(2) Clients raccordés au réseau de RTE

**Une forte hausse des consommations de pointe hivernale (depuis 2001)**

Un nouveau maximum historique de consommation a été enregistré, le lundi 17 décembre 2007 à 18h58, avec un pic à 88 960 MW. Quatre jours durant, la précédente valeur historique de janvier 2006 (86 280 MW) a été dépassée.

A cet instant, le solde des échanges transfrontaliers par les lignes d'interconnexion était importateur et atteignait environ 1 600 MW, soit moins de 2% de la consommation enregistrée.

**Historique des pointes de consommation d'électricité en France**





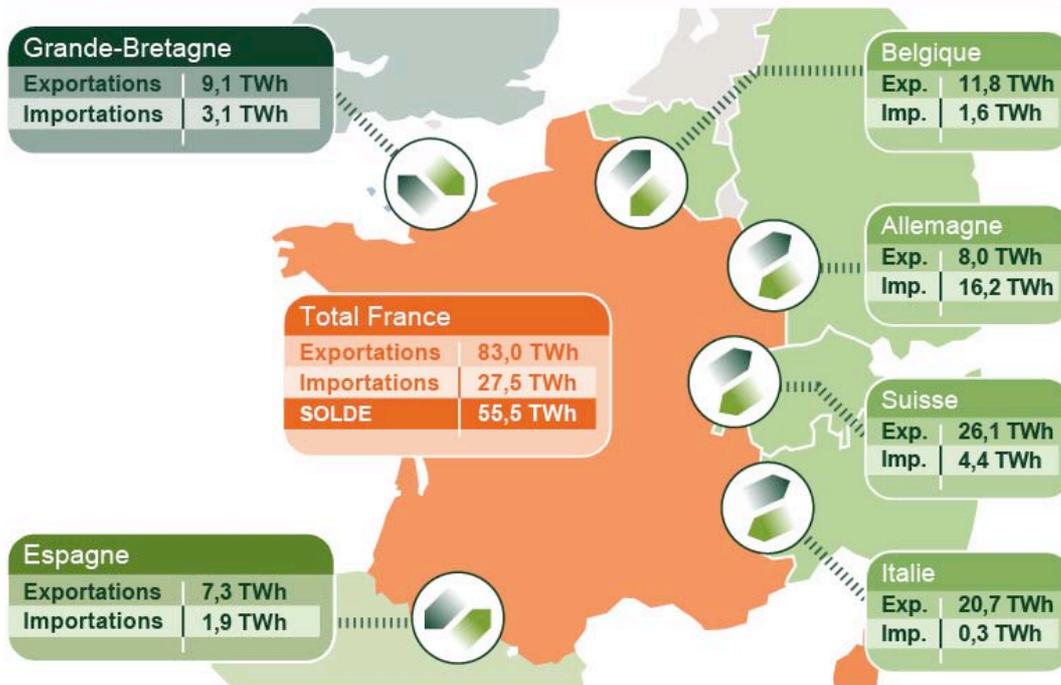
## LES HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DU BILAN PRÉVISIONNEL CONFIRMÉES POUR 2007

*RTE a la mission de réaliser, tous les deux ans, un Bilan Prévisionnel de l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité. Sa publication constitue, de manière transparente et pour tous les acteurs du marché, une source d'informations neutre leur permettant d'anticiper leurs décisions d'investissements en moyens de production. Il a en effet pour objet d'identifier les risques de déséquilibre entre la consommation d'électricité et l'offre de production disponible pour y répondre sur un horizon d'une quinzaine d'années.*

*Dans son dernier bilan prévisionnel à horizon 2020, publié le 18 juillet 2007, RTE prévoit une croissance de la consommation et notamment une augmentation forte des consommations à la pointe. RTE évalue la croissance de la consommation à +1,3% par an en moyenne d'ici 2010, puis à +1,0% par an d'ici 2020.*

*Cette croissance, plus modérée que les années précédentes, s'explique principalement par les effets positifs des politiques de Maîtrise de la Demande en Énergie qui tempèrent la croissance de la consommation du secteur tertiaire et résidentiel. La contribution du secteur industriel est moindre.*

### Echanges contractuels transfrontaliers en 2007



**Le solde des échanges contractuels aux frontières reste exportateur et représente 12% de la consommation française**

Dans le domaine des échanges contractuels, le solde des échanges contractuels atteint en 2007 le niveau de +55,5 TWh, ce qui s'explique essentiellement par une baisse des exportations et une stabilité des importations, d'où un écart résultant de -6,5 TWh (-10,5%) par rapport à 2006.

Les échanges baissent de 7,2% (-6,9 TWh) en 2007 par rapport à 2006 sur la frontière avec les pays d'Europe continentale et avec l'Angleterre de 6,2% (-0,8TWh), alors qu'ils augmentent avec l'Espagne de 4,2% (+0,4 TWh).

La baisse du volume global d'activité avec les pays d'Europe continentale résulte de la diminution d'activité avec la Belgique (-5,6 TWh), la Suisse (-2,0 TWh), l'Allemagne (-0,3 TWh), tandis que l'activité avec l'Italie augmente (+1,0 TWh).



**Depuis 2001, la France importe de plus en plus souvent de l'électricité**

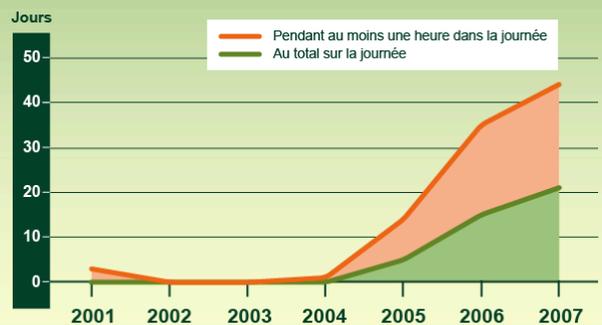
De 2001 à 2004, les journées présentant un point horaire avec un solde des échanges contractuels importateur sont très rares et n'excèdent pas 3 jours par an (en 2001). Depuis 2005, le nombre de journées présentant au moins un point horaire avec un solde des échanges contractuels importateur est en augmentation, il a triplé entre 2005 et 2007.

De 2001 à 2004, aucune journée n'a présenté un solde des échanges contractuels en énergie importateur. Depuis 2005, le nombre de journées présentant un solde des échanges contractuels importateur en énergie augmente, et atteint 20 en 2007.

Cette évolution est naturelle et illustre le bon fonctionnement des échanges permettant d'optimiser l'usage des différents parcs de production électrique européens.

**Évolution des événements d'importation en France depuis 2001**

NOMBRE DE JOURS PAR AN OÙ LE SOLDE DES ÉCHANGES CONTRACTUELS DE LA FRANCE EST IMPORTATEUR



Avec 20 jours d'importation, la France reste structurellement exportatrice sur les 345 jours restants de l'année.

Le maximum du solde importateur journalier français a été atteint le 14 novembre 2007, avec une valeur de 90 GWh.

**Une légère baisse de la production française d'électricité ; et une croissance importante de l'éolien**

La production française d'électricité affiche une légère baisse par rapport à l'année précédente (-0,8%).

- ➔ La production des centrales nucléaires baisse de 2,3% par rapport à 2006,
- ➔ La production d'origine hydraulique est en hausse de 3,6% par rapport à 2006,
- ➔ La production issue des sources d'énergies renouvelables hors hydraulique augmente de 41 %. Près de 8 TWh ont été produits en 2007, dont 4 TWh de production éolienne. Cette dernière a augmenté d'environ 80 % par rapport à 2006.
- ➔ La production thermique à flamme est en hausse de 2,2%.

**Production française d'électricité**

	TWh	Variation 2007/2006 (%)
<b>Production nette</b>	<b>544,7</b>	 <b>-0,8</b>
Nucléaire	418,6	 -2,3
Hydraulique	63,2	 + 3,6
Thermique à flamme	55,0	 +2,2
Éolien	4,0	 +79,4
Sources d'énergie renouvelables hors hydraulique hors éolien	3,9	 +15,5

**UN FORT DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN 2007**

*En 2007, la puissance installée de production éolienne d'électricité atteint 2 200 MW. En 5 ans, l'énergie électrique d'origine éolienne produite en France a été multipliée par 10.*

*Sur l'année 2007, le rendement mensuel des installations éoliennes est très variable, de 10 % à 35% (énergie produite rapportée à la puissance installée), pour une valeur moyenne sur l'année de 24%. La grande variabilité des rendements est liée, par nature, à l'intermittence des conditions de vent.*

*La production éolienne instantanée a atteint un maximum de 1 659 MW (en puissance maximale de production à un instant donné).*

## II. DES MECANISMES DE MARCHÉ À MATURITÉ

### Les ventes d'énergie entre responsables d'équilibre continuent de progresser

Le volume échangé entre Responsables d'Equilibre, de gré à gré via les notifications d'échanges de blocs, a atteint 290 TWh pour l'année 2007 contre 270 TWh en 2006, soit une augmentation de 7% (pour mémoire la hausse entre 2006 et 2005 était de 18%, celle entre 2005 et 2004 de 27% et celle entre 2004 et 2003 de 36%).

Le volume mensuel maximal échangé a été atteint en novembre 2007, avec un volume légèrement supérieur à 28 TWh.

Le nombre de RE augmente également fortement ; au 31 décembre, on dénombre 122 Responsables d'Equilibre (contre 98 en 2006, 87 en 2005, 79 en 2004 et 73 en 2003).

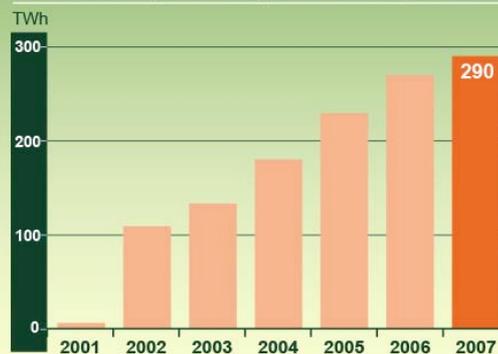
### Le volume des échanges sur Powernext « Day-Ahead™ »<sup>(1)</sup> continue d'augmenter fortement

Powernext a consolidé sa place dans le paysage électrique français et européen avec une croissance régulière des volumes négociés sur Powernext Day-Ahead™ (44 TWh en 2007, 30 TWh en 2006, 19,7 TWh en 2005, 14,2 TWh en 2004 et 7,5 TWh en 2003).

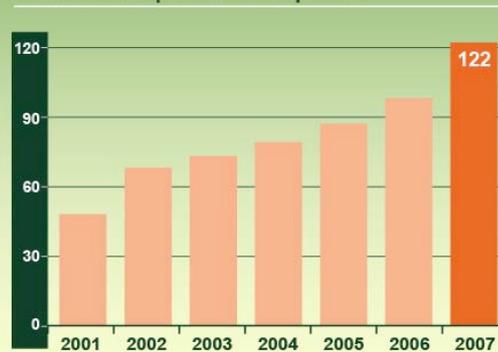
Un nouveau record mensuel a été enregistré en mars 2007 avec un volume échangé de 4,3 TWh. Un record journalier a été enregistré le 12 mars 2007 avec 172 GWh échangés.

(1) Vente au jour le jour

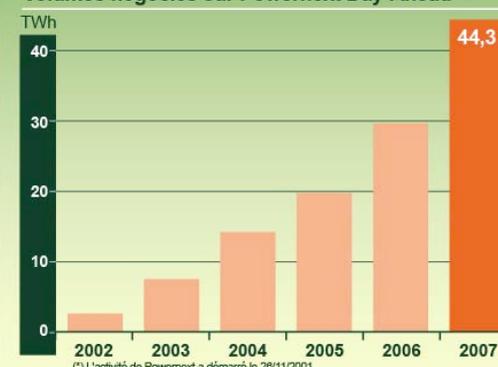
Volume échangé entre responsables d'équilibre



Nombre de responsables d'équilibre



Volumes négociés sur Powernext Day-Ahead™\*





**Le couplage de marché  
entre les Pays-Bas, la Belgique  
et la France s'est montré efficace**

Le couplage de marché mis en place le 21 novembre 2006 entre les Pays-Bas, la Belgique et la France, contribue à rapprocher les prix dans les trois pays concernés et aboutit à un prix unique lorsque la capacité d'échanges est suffisante pour effectuer toutes les transactions transfrontalières. Il améliore la liquidité sur toutes les bourses et ouvre la voie à un marché unique de l'électricité en Europe.

Entre le 1er janvier et le 27 décembre 2007, les trois prix sur les bourses Powernext, Belpex et APX ont été identiques pendant 63% du temps en base (0h-24h) et dans 60% du temps aux heures de pointe (8h-20h).

**UNE COOPERATION ACCRUE AVEC LES  
GESTIONNAIRES DE RESEAU DE TRANSPORT  
EUROPEENS**

***RTE s'est largement investi cette année dans la construction du marché européen de l'électricité en décidant de créer une société de services communs avec six autres GRT ainsi qu'en concluant un accord favorisant le développement de l'interconnexion électrique France-Italie.***

*Cegedel Net, Elia, RTE, TenneT, RWE TSO, ENBW TNG et E.ON Netz respectivement les gestionnaires de réseau du Luxembourg, de Belgique, de France, des Pays-Bas et d'Allemagne marquent une étape importante dans l'intégration des cinq marchés de l'électricité, en décidant de créer une société de services communs transfrontaliers, dénommée CASC-CWE (Capacity Allocation Service Centre for the Central West-European Electricity Market).*

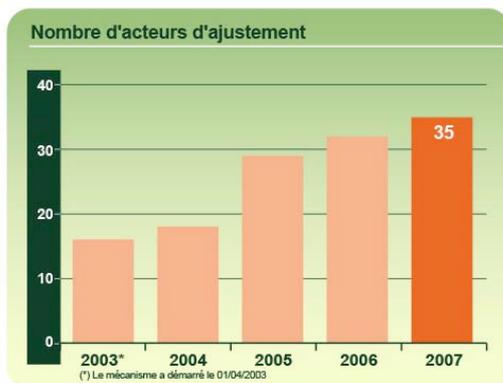
*Elle sera chargée des services liés à l'allocation de capacités de transport d'énergie sur les frontières communes aux cinq pays. Elle facilitera ainsi les échanges transfrontaliers d'énergie ainsi que la fourniture de cette dernière pour toutes les parties impliquées dans le marché de l'électricité d'Europe de centre-ouest, surtout via la standardisation des systèmes et des règlements.*

*RTE a également signé un accord avec le gestionnaire du réseau de transport d'électricité italien Terna le 30 novembre 2007 à Nice. Cet accord est l'expression de l'engagement commun des deux gestionnaires de réseau de transport pour développer plus d'échanges entre la France et l'Italie, et accroître ainsi la capacité actuelle d'interconnexion d'au moins 60%.*

### Un mécanisme d'ajustement à maturité

Le mécanisme d'ajustement est un outil de marché qui permet à RTE de disposer à tout moment de réserves de puissance afin de les mobiliser dès qu'un déséquilibre entre l'offre et la demande se produit. Le mécanisme d'ajustement a été ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Au 31 décembre 2007, 35 acteurs d'ajustement étaient déclarés (+3 par rapport à l'année précédente) dont 15 appelés. Près des deux tiers des acteurs inscrits ont des accès depuis l'étranger (Angleterre, Allemagne, Suisse ou Espagne).



Le volume d'ajustement appelé par RTE a atteint, en cumul à fin 2007,

- ➔ 3,8 TWh à la baisse (soit -3% par rapport à 2006),
- ➔ 2,8 TWh à la hausse (soit -28% par rapport à 2006).

### RTE a créé un marché secondaire des capacités d'interconnexion

Ce marché secondaire permet aux acteurs de transférer à un autre acteur des capacités acquises aux enchères annuelles et/ou mensuelles, ou de demander à RTE de remettre en vente des capacités sous certaines conditions.

Ce nouveau dispositif complète les mécanismes d'enchères explicites mis en place en 2006 pour l'attribution des capacités d'interconnexion pour toutes les frontières (sauf la Suisse) et le couplage des bourses française, belge et néerlandaise opérationnel depuis le 21 novembre 2006.

Les recettes obtenues et versées dans un fonds spécifique sont utilisées en fonction de trois objectifs définis par le règlement européen 1228/2003 en vigueur : garantir les capacités d'échanges mis aux enchères malgré les aléas, renforcer les interconnexions, et baisser le tarif d'accès au réseau de transport si les recettes ne peuvent être totalement employées par les deux autres objectifs.

### III. UNE HAUSSE DURABLE DES INVESTISSEMENTS DE RTE

#### Face à de nouveaux défis français et européens...

RTE poursuit le développement du réseau de transport d'électricité dans un objectif d'optimisation de sa performance technico-économique, au service des besoins du système électrique français et de la collectivité.

Au niveau européen, l'intégration du marché de l'électricité, au moins à l'échelle de grandes « régions », nécessite un renforcement du développement des interconnexions électriques et des capacités d'échanges d'électricité entre pays. Des échanges transfrontaliers accrus réduiront les écarts de prix de marché observés entre certains pays, tout en restant un incontournable vecteur de la solidarité électrique européenne.

Au niveau français, les évolutions sociétales se traduisent par des difficultés croissantes d'acceptation de nouveaux ouvrages de transport sur le territoire. Du fait de l'allongement des procédures d'autorisation et du caractère systématique des recours contentieux, le développement du réseau n'a pu suivre la croissance de la consommation intérieure d'électricité. Les infrastructures actuelles doivent alimenter une consommation intérieure qui atteint déjà 480 TWh, alors qu'elles ont été conçues pour une charge de 450 TWh.

Par ailleurs, le parc de production d'électricité français vit une profonde restructuration. Cette évolution majeure se traduira dans les prochaines années par une forte croissance des projets de nouveaux moyens de production, qui a déjà débuté ces deux dernières années. Elle est une réponse des acteurs publics et du marché aux signaux émis tous les deux ans par RTE à l'occasion de la publication de son Bilan Prévisionnel, qui anticipe l'évolution à moyen et long terme de l'équilibre entre l'offre et la demande. En cela, les changements en cours constituent une inflexion notable en faveur de la sécurité d'approvisionnement du pays.

Ces nouvelles installations de production, avec notamment le développement de l'éolien, les nombreux projets de cycles combinés au gaz et l'EPR en cours de construction, exigent un développement du réseau de transport pour leur raccordement. Les nouveaux moyens de production d'énergie éolienne requièrent de nouvelles infrastructures de réseau pour les accueillir. Ils ont en effet la particularité de se situer dans des zones où le réseau de transport d'électricité a une faible densité, ou est proche de la saturation.

A partir de 2020, RTE devra anticiper le vieillissement d'un volume croissant de ses ouvrages, en conséquence de la pyramide des âges de ses infrastructures. L'entreprise devra procéder à un accroissement très significatif des investissements de renouvellement.

**... RTE prévoit des investissements de près d'un milliard d'euros par an à partir de 2009**

Pour relever ces différents défis, RTE prévoit de relever sensiblement ses dépenses d'investissements sur les années à venir, pour les porter au voisinage d'**un milliard d'euros par an à partir de 2009**, en hausse par rapport aux perspectives à moyen terme présentées jusqu'ici, et sous réserve de l'approbation par la Commission de Régulation de l'Énergie<sup>(1)</sup>.

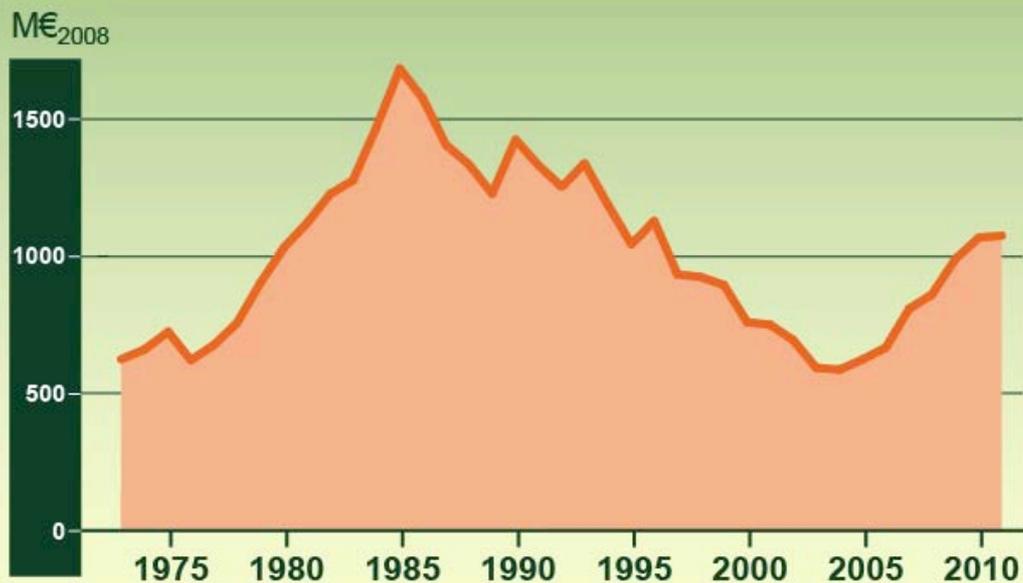
Les montants très importants à consacrer aux investissements (1 000 M€ par an à partir de 2009) sont à placer dans une perspective historique, qui montre des niveaux très élevés dans les années 1980 (plus de 1 500 M€/an aux conditions économiques d'aujourd'hui), suivis d'une longue décroissance jusqu'aux niveaux bas des années 2003-2004 (environ 520 M€).

RTE s'engage dans cette nouvelle étape en matière d'investissements "réseaux" avec un ensemble de priorités nouvelles :

- Développer les capacités d'échange avec les pays voisins, tant par le renforcement ou la création des interconnexions que par le renforcement du réseau existant. RTE recherchera des solutions innovantes, parfois plus coûteuses, là où cela pourra éviter des situations de blocage ou des délais inacceptables.

- Accueillir les nouveaux moyens de production sur le réseau public de transport dans les meilleurs délais, par leur raccordement ainsi que le développement du réseau amont si nécessaire.

**Evolution des investissements de RTE de 1972 à 2011**  
(en millions d'Euros constants 2008)



(1) Programme d'investissements de RTE = 796,6 M€ en 2007 et 852,6 M€ en 2008 (Décision CRE -20 décembre 2007)

Dans certains cas, si les décisions d'implantation des futurs groupes justifient des renforcements importants du réseau, RTE créera des "zones d'accueil" et anticipera ainsi l'engagement des phases de concertation et de demandes d'autorisation administrative de développement du réseau. L'objectif poursuivi est de rapprocher au maximum le temps de construction d'infrastructures de réseau (aujourd'hui 7 à 10 ans voire plus) de celui des centrales (3 à 4 ans).

➔ Mettre en œuvre à grande échelle des innovations technologiques permettant d'accroître la capacité de transport du réseau existant. A ce titre, l'utilisation de conducteurs plus performants (câbles à faible dilatation permettant de transiter une énergie plus importante) est particulièrement intéressante, car elle permet le renforcement du réseau aérien existant dans des délais courts (2 à 4 ans).

➔ Recourir plus largement à l'enfouissement du réseau, en particulier sur les réseaux régionaux à haute tension, partout où cette solution assure des délais de mise en service satisfaisants, pour un surcoût final acceptable par rapport à la solution aérienne. Les récents progrès techniques sur les câbles souterrains et leurs modes de pose contribuent à faire baisser le coût du kilomètre des liaisons souterraines, particulièrement en haute tension de 63 à 90 kV. A l'inverse, les efforts de concertation pour réduire au maximum l'impact visuel des nouveaux ouvrages conduisent à emprunter des chemins de plus en plus détournés pour relier deux points du réseau. Fort du constat d'un rapprochement progressif des ratios de coûts entre les technologies souterraines et aériennes en haute tension, RTE a aujourd'hui la volonté de revisiter sa politique en matière d'enfouissement.

➔ Assurer le renouvellement du réseau à un rythme plus soutenu, en y consacrant les ressources nécessaires, afin d'aborder dans les meilleures conditions l'horizon 2020, à partir duquel les besoins pour obsolescence s'intensifient massivement.

Cet effort de développement très important impliquera une mobilisation des fournisseurs, à laquelle RTE portera une attention très soutenue, tant sur la disponibilité des ressources que sur les prix. Une augmentation anticipée des volumes pourra susciter le développement d'innovations techniques permettant la réalisation, à moindre coût, de fonctions équivalentes.

Enfin, le financement immédiat de ces investissements va indiscutablement peser sur les trajectoires financières de RTE. Cependant, le désendettement réalisé ces dernières années place RTE en situation favorable pour aborder une période d'investissements plus importants.

Le réendettement à venir pourra être contenu à un niveau raisonnable, pourvu que le taux de rémunération fixé par le régulateur pour les capitaux engagés, éléments du tarif, soit adéquat.

A noter que fin 2007, la CRE a décidé de proroger d'une année l'actuel Tarif d'Utilisation du Réseau Public de Transport (TURP2) tel qu'établi initialement en 2005 et prévu pour une durée de deux ans (2006 et 2007). Pour ce qui concerne l'année 2008, l'ensemble des dispositions tarifaires telles qu'arrêtées pour les années 2006 et 2007 sont donc reconduites à l'identique. Cette reconduction devrait assurer un équilibre correct entre charges et produits exposés par RTE en 2008. La CRE poursuivra ses travaux en 2008 en vue de la mise en œuvre d'un nouveau tarif TURP3 à compter de janvier 2009. Cette poursuite des travaux se fera dans le cadre d'un programme de travail arrêté conjointement entre RTE et le Régulateur, avant consultation publique.

D'autres GRT en Europe s'inscrivent dans une perspective de hausse de leurs investissements, avec une tendance similaire en Angleterre, en Italie et dans certains pays scandinaves.

## IV. RTE S'ENGAGE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

RTE s'engage pour favoriser le développement durable, c'est à dire selon la définition donnée par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement*, un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, en s'appuyant sur trois piliers : l'environnement, l'économie, et la société.

### De nouvelles actions pour l'environnement mises en place en 2008

L'année 2008 sera l'occasion de mettre en place pour la première fois un bilan carbone (Une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre afin de parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par l'activité de l'entreprise).

RTE s'engage à suivre des actions en faveur des voitures propres sur sa propre flotte de véhicules ainsi que sur la construction de bâtiments à énergies positives.

Pour assurer la mise en œuvre de ces actions, le Président du Directoire de RTE nommera très prochainement un Directeur du Développement Durable.

### UN DISPOSITIF D'APPEL PUBLIC À LA MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ EN PACA

*RTE a mis en place un dispositif original d'appel à la modération de la consommation d'électricité auprès du grand public en région PACA. Ce dispositif, élaboré en partenariat avec l'Etat, EDF Distribution et l'ADEME, est associé à un site Internet mis en ligne le 10 décembre: [www.securite-electrique-paca.fr](http://www.securite-electrique-paca.fr).*

*L'approvisionnement électrique de la région PACA est assuré en grande partie par l'unique ligne 400 000 volts entre Tavel (Avignon) et Broc Carros (Nice). En hiver, cette ligne peut rapidement atteindre ses limites de fonctionnement en cas de pic de consommation associé à une vague de froid. Afin d'éviter un black-out de toute la région, des délestages peuvent s'avérer indispensables au moment de la pointe journalière de consommation, entre 17h et 20h. Une réduction de la consommation, par un appel au civisme, permettrait dans ces situations de limiter significativement le risque et l'ampleur d'un délestage.*

*A partir des prévisions de consommation la veille pour le lendemain, RTE alertera les pouvoirs publics et les distributeurs si une situation critique est identifiée. L'appel au civisme pourra alors être conjointement décidé. Des communiqués de presse seront immédiatement adressés aux médias locaux par RTE et les pouvoirs publics.*

*Particuliers, entreprises, commerces, collectivités.. seront invités à réduire leur consommation par quelques gestes simples portant essentiellement sur l'éclairage et le chauffage électrique. Le site Internet sur la sécurité électrique en région PACA constitue le support privilégié de communication du dispositif. Les prévisions de consommation mises à jour quotidiennement y sont publiées.*



### Création de la fondation RTE pour le développement sociétal en milieu rural

La fondation RTE a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2008, sous l'égide de la Fondation de France. Dotée d'un budget de 3 millions d'euros sur 3 ans, elle aura pour vocation de contribuer au développement solidaire et équilibré des territoires.

Elle interviendra en particulier dans le domaine de la **solidarité en milieu rural**, en soutenant des projets de proximité, portés par des organismes d'intérêt général dont le but est de lutter contre l'exclusion des personnes en difficulté, de favoriser le lien social et de préserver l'environnement.

*« Transportant l'électricité dans toutes les régions, RTE est enraciné dans les territoires. Nos valeurs de service public, nos engagements de développement durable, tout nous porte à vouloir contribuer à leur vie. »* explique Dominique Maillard.

Elle privilégiera des projets locaux et innovants prenant pour socle le patrimoine rural pris au sens large (bâti, paysages, traditions, savoir-faire, produit de terroirs...). Ces initiatives doivent notamment permettre de valoriser le patrimoine rural qu'il soit culturel, architectural ou environnemental. La Fondation RTE soutiendra par exemple des projets :

- ➔ développant de nouvelles activités, basées sur des savoirs-faire traditionnels ou conciliant de nouvelles technologies favorisant l'insertion professionnelle,
- ➔ autour du logement par l'aménagement, la rénovation de bâtiments par et pour des personnes en difficulté,
- ➔ développant de la solidarité et du lien social dans les villages, entre actifs et inactifs, jeunes et vieux, ruraux de souches et nouveaux ruraux, habitants des bourgs et des hameaux isolés....
- ➔ environnementaux qui ont un impact social...(ex. restauration, aménagement d'un patrimoine naturel –berges, jardin... restauration d'un patrimoine bâti en utilisant des techniques écologiques par des personnes éloignées du travail. ...).
- ➔ etc.

La Fondation RTE privilégiera les projets utiles (qui répondent à un besoin), concrets (mesurables), durables et innovants. Sa contribution vise à permettre un « effet de levier » pour que des projets puissent voir le jour (apporter le plus qui manque, ou faire émerger d'autres partenaires voire renforcer leur participation). Elle interviendra ainsi en co-financement. Sa volonté est de pouvoir développer de réels échanges, des liens et une dynamique autour des projets avec les acteurs des territoires, collectivités et réseaux associatifs.... et bien entendu les femmes et les hommes au centre des projets.

Au-delà du soutien financier, la Fondation RTE souhaite favoriser l'implication de ses salariés (accompagnement de projets, bénévolat de compétences).

La Fondation RTE, présidée par Dominique Maillard, est administrée par un comité exécutif de 12 membres. Il est composé de six représentants de RTE, à savoir :

- ➔ Dominique Maillard, Président du Directoire de RTE et Président de la Fondation RTE,
- ➔ Michel Derdevet, Directeur de la Communication et des Affaires Publiques,
- ➔ Charles De Doncker, Directeur adjoint des Ressources Humaines,
- ➔ Valérie-Anne Lencznar, RTE, représentante des Directions Système électrique et Transport,
- ➔ Deux représentants du personnel (en cours de désignation),

Et de six personnalités extérieures qualifiées :

- ➔ Thierry Damien, Président de l'association Familles Rurales et membre du Conseil Economique et Social,
- ➔ Luc Guyau, Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)
- ➔ Hervé Le Bras, démographe et historien, Directeur du Laboratoire de démographie historique de l'EHESS/CNRS,
- ➔ Xavier Pintat, Président de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR),
- ➔ Robert Savy, Universitaire, membre du Conseil d'Etat,
- ➔ Denis Tillinac, écrivain, éditeur, journaliste.

### Une politique commerciale porteuse de développement économique

Les réseaux électriques sont au cœur du développement économique de nos sociétés depuis plus d'un siècle, participant à l'aménagement du territoire, à l'amélioration des conditions de vie et à l'élaboration de relations toujours plus étroites entre les peuples.

RTE est au cœur du développement économique, mais va plus loin avec sa nouvelle politique commerciale, articulée autour de cinq axes :

- ➔ Créer de la valeur pour les clients et pour l'entreprise en faisant évoluer la gestion des échanges contractuels, la gamme de services.
  - ➔ Viser l'excellence dans le traitement des demandes de raccordement en anticipant les besoins et en accompagnant chaque client.
  - ➔ Mobiliser l'ensemble de RTE autour de ses clients.
  - ➔ Développer une relation partenariale avec les distributeurs, en assurant conjointement l'insertion de la production décentralisée.
  - ➔ Contribuer activement à la construction du marché électrique européen en participant à la mise en place du marché régional intégré (France-Allemagne-Benelux), en développant des dispositifs favorisant souplesse et liquidité sur les marchés, en anticipant les évolutions du marché.
- En positionnant le client en finalité et « aiguillon » de sa performance, RTE renforce son professionnalisme, sa capacité d'innovation et de créativité et contribue ainsi à la compétitivité des clients de l'entreprise et plus largement à être porteur de développement économique, à l'échelon français et européen.